

RENTRÉE SCOLAIRE 2023

DIPER

Affaire suivie par :
Carine THOMAS
Tél : 05 87 86 61 03
Mél : carine.thomas1@ac-limoges.fr

1 Place Varillas
23 000 Guéret

MOUVEMENT COMPLÉMENTAIRE INTERDÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ DEMANDE D'INEAT

Ce formulaire est à renseigner et à retourner par la voie hiérarchique à la division des personnels (DIPER) à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de la Creuse.

Il devra être **accompagné des pièces justificatives demandées dans les conditions fixées par la note ministérielle du 13 novembre 2020.**

Votre demande devra être déposée avant le **28 avril 2023, délai de rigueur.** Au-delà de cette date, **seront recevables exclusivement les demandes relevant d'une situation nouvelle.**

NOM ET ADRESSE

Madame Monsieur

Nom d'usage :

Nom patronymique :

Prénom :

Adresse actuelle :

Code postal : Ville :

Téléphone domicile : Portable :

SITUATION FAMILIALE

Célibataire Vie maritale Marié(e) Pascé(e)

Divorcé(e) Séparé(e) Veuf(ve)

(Joindre impérativement les pièces justificatives)

Nombre d'enfants de moins de 18 ans à charge au 1^{er} septembre 2022 ou à naître :

SITUATION PROFESSIONNELLE

Affectation actuelle :

Date de titularisation ou d'entrée dans le département de la Creuse :

Position actuelle : activité congé parental disponibilité

CLM CLD détachement

Grade : instituteur professeur des écoles professeur des écoles stagiaire

Échelon au 1^{er} septembre 2022 :

Ancienneté générale de service au 1^{er} septembre 2022 :

Fonction exercée : Adjoint Directeur Titulaire remplaçant
 Spécialisé Autres (à préciser)

TITRES PROFESSIONNEL

CAP en date du :/...../.....

Diplôme d'instituteur en date du :/...../.....

Diplôme de professeur des écoles en date du :/...../.....

Liste d'aptitude en date du :/...../.....

Habilitation langues :/...../.....

Spécialisation ASH :

Diplôme : Date d'obtention :/...../.....

Diplôme : Date d'obtention :/...../.....

INEAT

Demande formulée au titre :

- du rapprochement de conjoint
 de l'autorité parentale conjointe
 de la situation de parent isolé
 du handicap vous conjoint enfant

Avez-vous obtenu la majoration de 800 points ? oui non

- de raisons médicales vous conjoint enfant
 de raisons sociales
 de convenances personnelles
 d'intégration demandée dans une collectivité d'outre-mer

Participation aux permutations informatisées pour la rentrée scolaire 2023

oui, barème obtenu non

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires relatives aux mutations et m'engage, en cas d'obtention de l'exeat et de l'ineat, à rejoindre le poste qui me sera attribué dans le département demandé.

Fait à, le

Signature de l'intéressé(e)

JOINDRE OBLIGATOIREMENT A CE FORMULAIRE

Pour **chaque département** demandé :

- un courrier de demande d'EXEAT motivé, adressée à Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Creuse,
- un courrier de demande d'INEAT motivé, sous couvert de Monsieur l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Creuse, adressée à Monsieur ou Madame l'inspecteur(trice) d'académie – directeur(trice) académique de l'éducation nationale du département demandé.
- un exemplaire des pièces justificatives correspondant à votre situation si vous n'avez pas participé au préalable au mouvement interdépartemental OU des pièces complémentaires si votre situation a évolué.

ATTENTION : aucune demande ne doit être adressée directement à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du département sollicité. La date limite de réception et les conditions d'examen des demandes d'INEAT peuvent différer d'un département à l'autre. Renseignez-vous auprès des DSSEN de chaque département demandé.

La décision d'accorder ou non un exeat relève de la compétence du directeur académique du département d'origine.

LA MUTATION DÉFINITIVE EST SUBORDONNÉE A L'OBTENTION DE L'INEAT DANS LE DÉPARTEMENT D'ACCUEIL.

Les demandes d'exeat font l'objet d'un examen pour avis en commission administrative paritaire départementale.

Pièces complémentaires à fournir pour les demandes établies au titre de :

1. Rapprochement de conjoint

- une photocopie complète du livret de famille pour les candidats mariés ou les candidats non mariés ayant des enfants reconnus par les deux parents ;
- pour les PACS établis avant le 1^{er} septembre 2022 : une photocopie du PACS ;
- pour les PACS établis entre le 1^{er} septembre 2022 et le 1^{er} janvier 2023 : en plus de la copie du PACS, une déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'obligation d'imposition commune signée par les deux partenaires ;
- une attestation professionnelle du conjoint datée de moins de 3 mois précisant le lieu de travail et la date de prise de fonction, ou une copie de l'arrêté de mutation, ou une attestation récente d'inscription auprès de Pôle emploi, accompagnée d'une attestation de la dernière activité professionnelle sur le département.

2. Autorité parental conjointe

- une photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance ;
- une photocopie de décision de justice précisant l'alternance de résidence de l'enfant ou l'exercice des droits de visite et d'hébergement du parent dont la résidence n'est pas fixée à son domicile OU le cas échéant, une attestation sur l'honneur signée des deux parents fixant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement ;
- un justificatif pour le département sollicité : certificat de scolarité de l'enfant, et toute pièce pouvant justifier de l'adresse de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale, si l'adresse figurant sur la décision de justice a changé.

3. Situation de parent isolé

- une photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance ou toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale unique ;
- toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde qu'elle qu'en soit la nature, etc.).

4. Handicap (pièces à transmettre sous pli confidentiel)

- l'attestation RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) ;
- tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie professionnelle de la personne handicapée ;
- s'il s'agit d'un enfant souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces justifiant un suivi médical, notamment en milieu hospitalier spécialisé.



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Creuse

5. Situation médicale et/ou situation sociale difficile

L'enseignant doit transmettre les justificatifs nécessaires à l'établissement d'un bilan social et/ou médical :

- pour un bilan social, il adressera ces justificatifs, sous pli cacheté confidentiel, en n'omettant pas de préciser sur l'enveloppe les nom et prénom du candidat et d'y ajouter les mentions : "*Confidentiel*" "*Secret médical*" "*Demande d'exeat*".

Merci d'ajouter une copie du formulaire en dehors de l'enveloppe ;

- pour un bilan médical, il adressera ces justificatifs, sous pli cacheté confidentiel en n'omettant pas de préciser sur l'enveloppe les nom et prénom du candidat et d'y ajouter les mentions : "*Confidentiel*" "*Secret médical*" "*Demande d'exeat*".

Merci d'ajouter une copie du formulaire en dehors de l'enveloppe.